

CONSEIL MUNICIPAL

30 septembre 2024

Procès-verbal

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 30 septembre 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 24 septembre, s'est tenu, dans la salle du conseil de la mairie de Mareuil sur Aÿ, commune déléguée d'Aÿ-Champagne, sous la présidence de Monsieur le Maire, D. Lévêque.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le Conseil, conformément à l'article L 2121-15 nommé à l'unanimité, Pierre CAZE en qualité de secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 33 dont 33 en exercice et 23 présents à l'ouverture de cette séance.

ETAIENT PRESENTS : Dominique Lévêque, Maire ; Patricia Mehenni, maire déléguée de la Commune d'Aÿ et adjoint de la Commune nouvelle ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil et adjoint de la Commune nouvelle ; Dominique Collard, Maire-délégué de la commune de Mareuil-sur-Aÿ et adjoint de la commune nouvelle ; Agnès Michaut, Pierre Cazé, Maires-adjoints de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Aÿ ; Frédérique Bianchini, Léa Graincourt, Maire-adjointes de la Commune Nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Aÿ ; Brigitte Philippe, maire-adjoint de la commune nouvelle et commune déléguée de Bisseuil ; Daniel Lehmann, Jean-Claude Raffy, Catherine Dumont, Magali Dansin, Nicolas Bonenfant, Maye Baudette, Baptiste Parant, Corinne Mongeard, Michelle Bénard-Louis, Jean-François Rondelli, Sébastien Dervin, Vincent Droin, Romain Lefèvre, Eric Poulet, conseillers municipaux.

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES : Betty Van Sante, Maire-adjointe de la commune d'Aÿ-Champagne et de la commune déléguée d'Aÿ représentée par D. Lévêque ; Madeleine Bierel représentée par T. Bouyé ; Sandrine Dailly représentée par J-F. Rondelli ; Olivier Vaudran représenté par P. Mehenni ; Nathalie Charbaut représentée par M. Bénard-Louis, conseillers municipaux.

EXCUSES NON REPRESENTES : Pol Roger, Régis Fliniaux, Maryline Kerner, Gaëlle Stock, Arnaud Jacquart, conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2024

- 1. ADMINISTRATION : approbation du PV du conseil municipal du 24 juin 2024**
 - 2. FINANCES : mandat spécial – Fiera alla Pieve**
 - 3. SUBVENTIONS : attribution d’une subvention exceptionnelle à l’association EntourAge pour la Journée des aidants**
 - 4. SUBVENTIONS : attribution d’une subvention exceptionnelle au C.S.A section jeunes – frais de location du gymnase du collègue Y. Lundy**
 - 5. SUBVENTIONS : attribution d’une subvention exceptionnelle à l’école Pierlot pour aider au financement d’un séjour de découverte à Givry-en-Argonne**
 - 6. SUBVENTIONS : attribution d’une subvention exceptionnelle à la section Handball de l’ASL pour l’achat de maillots**
 - 7. SUBVENTIONS : attribution d’une subvention exceptionnelle à l’Union des Commerçants**
 - 8. SUBVENTIONS : demande de subvention pour le cimetière – construction de nouvelles cases pour le colombarium d’Aÿ**
 - 9. SUBVENTIONS : demande de subvention pour la réfection de voiries**
 - 10. URBANISME : révision allégée du PLU d’Aÿ**
- URBANISME : modification simplifiée du PLU d’Aÿ**
POINT RETIRE DE L’ORDRE DU JOUR
- 11. JURIDIQUE : avenant à la convention avec l’EPFGE**
 - 12. PERSONNEL : modification du tableau des effectifs**
 - 13. DIVERS : approbation du rapport de gestion de la SPL XDEMAT**
 - 14. QUESTIONS DIVERSES**

Début de séance : 18h30

M. le Maire débute le conseil municipal par faire un point sur les affaires judiciaires : «Vous vous rappelez que vous m'aviez accordée la protection fonctionnelle s'agissant de 2 affaires. On a appris par inadvertance que M. Husson avait été mis en examen à la suite de la distribution d'un tract à cette même période ». M. Lévêque indique qu'il lui a été refusé d'être témoin assisté et donc qu'il est toujours mis en examen.

D. Lévêque poursuit avec l'affaire de M. David NIESS : le jugement a été plus rapide, il a été condamné (sur ma demande) à 1€ de dommages et intérêts et à 105h de travaux d'intérêt général pour injures envers ma personne.

Nous aurons rapidement des nouvelles de l'appel qui a été fait par M. Droin sur la contestation d'un loyer et puis notre appel commun à tous contre le PPRI. Cela devrait être favorable pour la commune pour les 2 affaires, ce qui ne manquera pas de susciter quelques réactions si le jugement est confirmé.

1. ADMINISTRATION : approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 24 juin 2024

Pas de remarque sur le procès-verbal.

PV APPROUVE

2. FINANCES : mandat spécial – Fiera alla Pieve

Par délibération N°180119-2 du 18 janvier 2016, vous avez admis le principe d'un « mandat spécial » permettant de rembourser aux élus leurs frais entrant dans le cadre d'une mission d'intérêt local mais effectuée dans des conditions inhabituelles, notamment d'éloignement.

Dominique Lévêque, maire de la Commune et Mme Agnès Michaut, adjointe en charge de la commission Citoyenneté et Jumelage, sont invités à la Fiera alla Pieve, événement qui se déroule du 5 au 8 octobre sur la Commune jumelée de Sinalunga. Mme Michaut s'y rendra , accompagnée d'une délégation de viticulteurs de la Commune, également invités.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir caractériser cette mission en « mandat spécial » et d'autoriser le remboursement par le Trésor public de tous les frais valablement justifiés par ce déplacement par Madame Agnès Michaut, M. Lévêque ne s'y rendant pas.

Pas de question

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. SUBVENTIONS : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association EntourAge pour la journée des Aidants.

L'association EntourAge organisera le 14 octobre prochain sa journée nationale des Aidants. Lors de cette journée, sera accueilli le Docteur Vincent VALINDUCQ, auteur de l'ouvrage « Je suis devenu le parent de mes parents » qui échangera avec le Docteur Malouli et le public.

Des scènes de théâtre seront proposées par la troupe rémoise du Mitch Impro sur des sujets émotionnellement engageants.

L'après-midi, le public pourra déambuler autour des stands des partenaires de l'événement.

Le budget de la journée est de 4 553€ .

Les 2 devis transmis relatifs à la venue du Docteur Valinducq et la prestation de la troupe du MITCH se montent à 2312, 40€.

Il est proposé de verser une subvention à hauteur de 50% de ces devis soit 1150€.

Pas de question

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4. SUBVENTIONS : attribution d'une subvention exceptionnelle au C.S.A section jeunes – frais de location du gymnase du Collège Y. Lundy

L'association Club Sportif Agéen utilise pour la période hivernale le gymnase du collège Yvette Lundy pour l'entraînement des petits.

Cette location du gymnase étant payante, l'association sollicite une aide financière de la commune pour l'aider à faire face à cette dépense.

Le montant se monte à 285€.

Il est proposé le versement d'une subvention d'un montant de 285€.

Pas de question

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5. SUBVENTIONS : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'école Pierlot pour aider au financement d'un séjour de découverte à Givry-en-Argonne

Mme Mauduit et Mme Ballu, professeures des écoles à l'école Pierlot, ont pour projet d'organiser un séjour de découverte à Givry en Argonne, au Val d'Ante du 14 au 18 octobre 2024.

L'objectif de ce séjour est de faire découvrir le milieu forestier et la biodiversité, et de sensibiliser les enfants à l'environnement et sa protection.

Le coût de ce séjour se monte à 11 307,54 €, comprenant l'hébergement, la literie et la restauration.

Une participation sera demandée aux familles. Cependant, afin que ce séjour soit accessible à tous, il est demandé une participation financière de la commune.

Il est donc proposé de participer à hauteur de 50 % , soit 5700 €.

M. Bénard-Louis : c'est combien d'enfants ?

D. Lévêque : 2 classes donc 45/48 enfants.

M. Lévêque précise que l'école demandera une subvention auprès du Département.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

6. SUBVENTIONS : attribution d'une subvention exceptionnelle à la section handball de l'ASL pour l'achat de maillots

La section Handball de l'ASL offre un maillot d'échauffement/entraînement à chaque licencié lors de la création ou du renouvellement de licence. Ces maillots seront floqués avec le logo de la ville.

L'association a prévu l'achat de 200 maillots pour la saison 2024/2025. Le coût se monte à 740€.

Il est proposé de verser une subvention à hauteur de 50 % soit 370€.

M. Droin ne participe pas au vote.

Pas de question

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7. SUBVENTIONS : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Union des Commerçants d'Aÿ-Champagne

Suite à l'appel à projet 2024, dans le cadre du budget participatif, l'Union des Commerçants d'Aÿ-Champagne s'est vue octroyer un financement de 3000 € pour l'animation du Centre-Ville.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 3000 € dont le versement pourra s'effectuer en plusieurs fois sur présentation des justificatifs de dépense.

P. Mehenni précise que cela concernait un concert pendant la fête de la musique et les festivités de fin d'année.

Pas de question

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

8. SUBVENTIONS : demande de subvention pour le cimetière – construction de nouvelles cases pour le colombarium d'Aÿ

Le columbarium du cimetière d'Aÿ étant arrivé à saturation, et face à une hausse des demandes de dépôt d'urnes funéraires, il est proposé de créer 18 nouvelles cases pouvant accueillir chacune jusqu'à 4 urnes.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 17 749,96 € HT.

Il est proposé de déposer un dossier de subvention au titre de la DETR

P. Mehenni : il faut prolonger le colombarium car il est arrivé à saturation. C'est très cher car c'est du marbre.

V. Droin : est-ce éligible à la DETR le colombarium ?

D. Lévêque : oui, les travaux dans les cimetières sont éligibles. On a reçu une lettre du Préfet demandant si on avait bien réalisé tous les travaux, etc.. s'il n'y avait pas une utilisation maximum au titre de la DETR donc il est vraisemblable qu'il va y avoir un peu d'argent disponible, c'est à ce titre que nous faisons cette demande. Et si on a une réponse négative, c'est tout.

V. Droin : et concernant les caves-urnes, y a-t-il eu une nouvelle demande pour Mareuil ?

P. Mehenni : on a fait des demandes de devis auprès des pompes funèbres.

V. droin : cela va être à quel endroit ?

P. Mehenni : je ne sais pas. Je pense qu'on verra avec le maire délégué de Mareuil.

J-B. Soubieux : j'ai fait la comparaison avec Aÿ. On en a 11 actuellement, il en reste quelques-unes de libres. C'est à peu près 1000€ par caves. On revend cela à peu près 700€, plus un coût de concession en fonction de la durée

D. Lévêque : je pense que 5 ou 6 sur Mareuil seraient suffisants. Surtout que ce sont des dispositifs qui peuvent bénéficier de cases supplémentaires sans trop de difficultés.

P. Mehenni : c'est plus facile de prolonger des caves-urnes que le colombarium car il doit avoir des « planches » d'un seul tenant parce que sinon on a des sections qui ne sont pas très jolies.

V. Droin : c'est un bon compromis pour pouvoir fleurir aussi.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

9. SUBVENTIONS : demande de subvention pour la réfection de voiries

Dans le cadre du programme de réhabilitation de voiries, des travaux portant sur la réfection des enrobés sur le territoire des 3 communes déléguées doivent être engagés.

Le montant prévisionnel des travaux est de 166 666 € HT.

Il est proposé de déposer un dossier de subvention auprès du Département de la Marne.

T. Bouyé : nous avons eu le retour du tour de terrain de cet été. Nous allons échanger avec la commission pour pouvoir prioriser car nous en devisons toujours plus. Voir cette semaine ou échanges par mail.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

10. URBANISME : révision allégée du P.L.U d'Aÿ

Il est exposé l'intérêt pour la commune d'engager une procédure d'évolution du plan local d'urbanisme d'Aÿ.

En effet, une démarche de révision allégée du PLU d'Aÿ est nécessaire afin de permettre la réduction de zones agricoles classées en « Av ».

En vertu de l'article L. 153-34 du Code de l'urbanisme « lorsque la révision a uniquement pour objet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou est de nature à induire de graves risques de nuisance, sans qu'il soit porté atteinte aux orientations définies par le plan d'aménagement et de développement durables, le projet de révision arrêté fait l'objet d'un examen conjoint de l'État, de l'établissement public de coopération intercommunale compétent ou de la commune, et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9. Le maire de la ou des communes intéressées par la révision est invité à participer à cet examen conjoint ».

L'objectif poursuivi par cette révision allégée du plan local d'urbanisme est de permettre le développement d'activités d'exploitation viticole en procédant à la modification du classement de parcelles classées en zone Av.

La révision ayant seulement pour objet procéder à la réduction de zones agricoles sans qu'il soit porté atteinte aux orientations du projet d'aménagement et de développement durables, la commune peut recourir à la procédure de révision allégée organisée aux articles L. 153-34 et R. 153-12 du Code de l'urbanisme.

Conformément à l'article L. 103-3 du code de l'urbanisme, Monsieur le Maire propose de retenir les modalités de concertation suivantes :

- Information de la publicité du dossier sur les moyens de communication habituels de la commune
- Mise à disposition du dossier au public sur le site internet et à l'accueil de la Mairie
- Ouverture d'un cahier d'observations disponible à la Mairie d'Aÿ aux heures d'ouverture

A l'issue de la concertation, Monsieur le Maire tirera le bilan de la concertation.

Il est précisé qu'un examen conjoint des personnes publiques associées aura lieu avant l'ouverture de l'enquête publique.

D. Lévêque : je précise qu'il s'agit en l'occurrence de 2 parcelles, la 1^{ère} se trouvant avenue du Général Leclerc appartenant à la société Roederer et un tout petit bout appartenant à la société Deutz, boulevard de Champagne. Cela ne porte que sur ces 2 parcelles dont l'impact sur la réduction des zones agricoles est extrêmement réduit mais va permettre à ces 2 entreprises de s'agrandir et de se développer ; c'est toujours un but que nous souhaitons de faciliter le développement des entreprises locales.

V. Droin : c'est transformé en quelle zone ?

D. Lévêque : zone qui permettra l'urbanisation.

P. Cazé : soit en zones agricoles classiques qui permettent l'installation d'activité agricole et viticole, soit en d'autres zones car ce sont des parcelles qui sont vraiment contiguës à des zones urbaines. On va voir avec le bureau d'études quelle est la meilleure solution selon eux ; et puis il y aura des discussions avec les Personnes publiques associées que ce soit l'INAO, la Chambre d'agriculture et probablement la mission Unesco.

V. Droin demande une précision sur la surface.

D. Lévêque : pour Deutz, c'est quelques centiares, et dans le cas de la maison Roederer, cela doit faire 40 ares.

V. Droin : et question plus éloignée, concernant la mise en place du PLUi ?

D. Lévêque : la mise en place du PLUi ne peut se faire car nous n'avons pas obtenu la majorité suffisante.

V. Droin : je croyais qu'il y avait la majorité suffisante ?

D. Lévêque : c'est ce que nous avait dit le bureau d'études qui avait été missionné, et il s'était trompé sur les modalités de cette majorité qui est un peu complexe. Donc il n'y aura pas de PLUi et la question

se posera à nouveau lors du prochain renouvellement du conseil municipal car c'est dans la loi, et en principe dans les 6 mois qui suivent le renouvellement des conseils municipaux et donc de la communauté de communes, il est prévu une nouvelle interrogation des conseils municipaux.

P. Cazé : en fait, c'était la minorité de blocage qui n'a pas été bien calculée par le bureau d'études.

V. Droin : est-ce le même bureau d'études pour la révisions du PLU ?

D.Lévêque : non, pas du tout

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

ENVIRONNEMENT : modification simplifiée du P.L.U d'Aÿ

D. Lévêque : on est en train d'affiner les choses avec le bureau d'études, et donc je la retire de l'ordre du jour.

11. JURIDIQUE : avenant à la convention avec l'EPFGE

Par une convention en date du 4 juin 2021, la commune a confié à l'Etablissement Public Foncier du Grand Est (EPFGE) le soin d'engager les moyens humains et financiers nécessaires à l'acquisition du 4 rue Jules Blondeau à Aÿ. Cette convention, d'une durée initiale de 3 ans, est arrivée à son terme.

Le bien n'ayant pour l'heure pas pu être acquis par l'EPFGE en raison d'un contentieux interne entre les membres de la famille, propriétaire du bien, il est nécessaire de prolonger la convention par avenant jusqu'au 30 juin 2027.

D. Lévêque : c'est un dossier qui n'avance pas, ce qui est regrettable. Mais vous savez l'importance du droit de propriété dans la constitution française, malheureusement, tant que les héritiers ne sont pas d'accord, et bien nous ne pouvons pas acheter, en dépit du fait qu'on a mis en place la surtaxe qui s'applique tous les ans à ces personnes.

Non seulement le bien a tendance à se dégrader quand il n'est pas occupé, et donc sa valeur in fine va diminuer, et en plus, ils paient, donc c'est assez invraisemblable.

Or nous savons bien qu'il y a des demandes notamment du propriétaire du Marché d'Aÿ qui se trouve à côté.

B. Parant demande, au niveau du renforcement, une protection pour éviter que les gens aillent uriner ou fumer.

D. Lévêque : des lieux de rdv dans Aÿ, il y en a beaucoup. Mais je ne vois pas bien quelle protection, on peut mettre, en plus sur un bien qui ne nous appartient pas.

Je suis d'accord pour dire que c'est moche mais on se heurte à des gens qui n'ont pas envie de céder ce bien.

V. Droin : quel est l'intérêt de passer par l'EPFGE ?

D. Lévêque : l'intérêt, c'était lui qui achetait et il y avait une espèce de système de location pendant un certain nombre d'années pour le futur occupant et puis dans les 3 ou 5 années qui suivaient, il y avait un rachat possible soit par la commune qui aurait pu émettre un loyer, soit par le locataire dans la mesure où il était en capacité d'acheter.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

12. PERSONNEL : modification du tableau des effectifs

Afin de renforcer l'équipe des espaces verts, il convient de pouvoir accueillir un agent sur une base de travail hebdomadaire de 16h00.

En parallèle de ce nouveau besoin, il est également nécessaire d'avoir recours à une personne supplémentaire sur le temps périscolaire et plus particulièrement pendant la pause méridienne, pour prendre correctement en charge un enfant porteur de handicap.

Il est proposé d'approuver le nouveau tableau des effectifs du personnel qui s'établit comme suit :

	<u>Durée hebdomadaire</u>	<u>Tableau actuel</u>	<u>Proposition</u>	<u>Nouveau Tableau</u>
Adjoint technique TNC	16h00	0	+ 1	1

et de recruter un emploi vacataire au sein de la commune d'AY-CHAMPAGNE et de charger M. le Maire de procéder au recrutement, la rémunération à la vacation interviendra après service fait sur la base d'un taux horaire égal au SMIC .

D. Lévêque précise que la commune enverra la facture à l'Etat car normalement, nous n'avons pas à prendre en charge. Constatant les difficultés de la famille et de l'enfant, il convient d'être solidaire et de faire en sorte qu'il puisse bénéficier de l'aide de cette assistance.

M. Bénard-Louis : sur quelle commune sera affectée l'agent qui fera les 16h ?

D. Lévêque : les 3 communes, selon les besoins , il sera affecté aux espaces verts.

M. Bénard-Louis : c'est une personne assez âgée ?

D. Lévêque : c'est quelqu'un d'handicapé

P. Mehenni : c'est un jeune garçon handicapé qui a fait des stages. C'est aussi la vocation d'une municipalité d'être sur ce versant-là.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

13. DIVERS : approbation du rapport de gestion de la SPL XEMAT

Par délibération du 16 septembre 2013, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions du 26 mars 2024, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa douzième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 28 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2023 et les opérations traduites dans ces comptes, après avoir entendu le commissaire aux comptes qui n'a formulé aucune remarque.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement (en particulier en assemblée spéciale) et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître :

- un nombre d'actionnaires toujours croissant (3 251 au 31 décembre 2023),
 - un chiffre d'affaires de 1 558 320 €,
 - et un résultat de 314 965 €, affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 1 322 976 €.
- Ce résultat, qui s'inscrit dans la continuité des résultats obtenus depuis 2020, s'explique par la progression constante du nombre de collectivités actionnaires de la société et de leur utilisation pérenne des outils de dématérialisation de la SPL depuis la crise sanitaire ainsi que la poursuite des effets de la nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance et le nombre très conséquent de renouvellement de certificats électroniques au sein des communes et établissements publics de coopération intercommunale, actionnaires de la société (vente de 2 678 certificats en 2023 contre 1 120 en 2022 et 1 500 en 2021).

Après examen, le Conseil doit se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et donner acte de cette communication au Maire.

Pas de question

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Lévêque fait la lecture des décisions prises sur délégations.

14. QUESTIONS DIVERSES

V. Droin demande que, pour le tableau des décisions sur délégations, le point sur le virements de crédits soit plus explicite.

M. Bénard-Louis : pour les transports, il y a des changements entre Ay et Mareuil, qu'est-ce qui se passe ?

D. Lévêque : vous savez que c'est géré par un syndicat intercommunal qui s'appelle le SMITER et qui a constaté que sur cette ligne, il n'y a personne. On offre des services et malheureusement ils ne sont pas utilisés. Le SMITER a souhaité être plus proche de la véritable fréquentation et donc à supprimer un certain nombre de passage. Ceci dit, ils étaient allés trop loin et j'ai déjà demandé à ce que 3 passages soient remis en place. Cela a été fait 15 jours après. Et là on est en train d'étudier les statistiques de l'année 2024 puisque les suppressions ont été faites sur 2022 pour engager une délégation de service public qui prend une année pour arriver au bout. Et s'il le faut, nous nous retournerons à nouveau vers le SMITER pour que cela colle le plus possible à la fréquentation. Il n'y a rien de pire de voir un bus avec personne dedans.

M. Bénard-Louis : est-ce qu'à l'avenir ce sera le transport à la demande ?

D. Lévêque : en juin dernier, on a commandé 2 minibus électriques, pour permettre le transport à la demande. Simplement les délais de fabrication et de livraison sont de plusieurs mois, car nous ne les aurons qu'au mois de décembre et donc ce sera mis en place en janvier. Une partie des demandes des habitants pourra être réglée par l'intermédiaire du dispositif « transport à la demande ».

M. Bénard-Louis : ce qui risque de diminuer le nombre d'arrêts desservis

D. Lévêque : non, ce sera un service complémentaire

J'ai eu un exemple d'une personne qui me disait « je le prenais, je ne peux plus le prendre » ; on a regardé entre janvier et juillet 2024 correspondant à l'horaire communiqué par cette personne et donc il y a eu 167 tickets de fréquentation, vous divisez par 7 mois et vous divisez par le nombre de jours et de semaines, et vous arrivez à 0.9. Donc cela n'est plus un argument que de dire « écoutez, il y a des

transports collectifs, cela évite la pollution, etc... » il vaut mieux prendre son véhicule individuel . Un bus, cela consomme énormément de diesel.

B. Parant demande s'il y aura une réunion à la fin des travaux de l'école maternelle.

M. Lévêque réponds par l'affirmative lorsqu'il n'y aura pas d'école.

Ce sera un mercredi après-midi ou à partir de 16h30.

V. Droin demande si on a des esquisses sur l'aménagement du parvis de la gare.

P. Mehenni : on a une réunion prochainement avec M. Cugnart, qui est l'architecte-paysagiste la semaine prochaine ; il nous fera une présentation. Nous allons caler une nouvelle réunion publique avec les riverains et les usagers, donc le collège, les transports scolaires, la communauté de communes, les pompiers, etc...avant la fin du mois d'octobre, pour leur soumettre ces propositions-là, les amender et refaire une nouvelle mouture ! Donc, nous n'avons pas encore vu ce qui va être proposé par l'architecte.

V. Droin demande si au niveau de l'OPAH, cela avance.

D. Lévêque : cela n'existe plus, c'est transformé en Pacte territorial. On a eu une réunion avec la DDT il y a quelques semaines. Le dossier est extrêmement complexe car nous ne savons pas exactement quelle est la structure qui doit être porteur ; et il semblerait que si nous étions porteur uniquement au niveau de la CCGVM, nous pourrions bénéficier de plus de subventions que si c'était le PAYS qui portait la totalité du dispositif. Donc on attend un peu, l'année 2025 va être extrêmement difficile pour les collectivités locales (vous avez entendu ce qui disent nos gouvernants). On ne sait pas trop ce que cela va devenir. Vous avez lu , pour les communes qui avaient un relais postal, le directeur de la poste vient d'indiquer qu'il y avait plusieurs centaines de millions qui avaient été rayés d'un trait de plume par le gouvernement pour soutenir ces structures, et donc elles ne vont pas pouvoir terminer l'année. Tout cela nous pousse à une extrême prudence pour l'année 2025. On va attendre le discours de politique générale du 1^{er} Ministre, le projet de budget , pour savoir à quelle sauce on va être mangé.

J'ai lu un article dans le monde aujourd'hui et il semble que le régime de retraite de la CNRACL soit extrêmement déficitaire, le déficit va s'agrandir dans les années qui viennent donc augmentation de nos cotisations ... donc les jours ne sont pas joyeux pour les années qui viennent.

Mais cela ne nous empêche pas d'avancer et dès qu'on en saura un peu plus ; c'est Martine Boutilliat qui est plutôt engagée sur ce thème, on sera amené à prendre une décision.

P. Mehenni : lors du dernier conseil syndical du PETR, elle a plutôt dit que les communes qui ne s'étaient pas engagées dans une OPAH, il valait mieux qu'elles ne le fassent pas car c'est un dispositif qui allait être tellement modifié que ce n'était pas la peine qu'on rentre dedans.

V. Droin : on approche de la Sainte-Catherine, est-ce qu'on sait maintenant, ce qu'on allait faire au bout de la rue Duval ?

J-B. Soubieux : les espaces verts prévoient des plantations plutôt février/mars, ce sera des arbres et des haies, ils n'ont pas défini les essences.

V. Droin : ce ne sera plus la Sainte-Catherine

D. Lévêque : on dit « après la Sainte-Catherine ».

V. Droin : il y a 2/3 ans , on avait voté une subvention pour un tableau de l'église de Bisseuil. On en est où ?

T. Bouyé : il y a eu 2 devis ; le 1^{er}, il a fermé. Il conviendrait de relancer le second devis que l'on a fait. On a pas repris ce dossier.

D. Lévêque : je ne suis pas sûr qu'on ait obtenu la subvention.

T. Bouyé : on avait effectivement voté pour une demande de subvention du Département.

Fin de séance : 19h21